



## ARRETE N° 2023-050

### Arrêté portant permis de stationnement pour échafaudage

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le code de la route ;  
Vu le code de la voirie routière ;  
Vu la demande de Monsieur NEZAN Nicolas de la société SCI DLN domicilié au 4 Les Carrés 86200 à MAULAY, en date du 02 mai 2023, qui souhaite effectuer des travaux de pose d'enduit sur façade avec la pose d'un échafaudage en occupant temporairement le domaine public 32 Bis rue des Gauthiers 37120 à Richelieu avec l'entreprise EURL GALLE Sébastien demeurant à le Mezureau 37120 à Razines;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

#### ARRETE :

**Article 1er :** Du mardi 09 mai 2023 au samedi 13 mai 2023, Monsieur NEZAN Nicolas de l'entreprise SCI DLN domicilié au 4 Les Carrés 86200 à MAULAY, est autorisé à procéder à des travaux de pose d'enduit sur façade avec la pose d'un échafaudage en occupant temporairement le domaine public 32 Bis rue des Gauthiers 37120 à Richelieu avec la société EURL GALLE Sébastien demeurant à le Mezureau 37120 à Razines.

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de places de stationnement pour l'échafaudage au 32 bis rue des Gauthiers 37120 à Richelieu ;

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4 :** Monsieur GALLE Sébastien occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5 :** Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu, Monsieur le chef du centre de premiers secours du richelais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 04/05/2023

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE

